

Rapport de l'Assemblée Générale de la SACEM Luxembourg s.c. du 12 mai 2014

Le lundi 12 mai 2014, s'est tenu l'Assemblée générale annuelle de la SACEM Luxembourg s.c. qui a de nouveau eu lieu au Forum d'art contemporain à Luxembourg.

Lors de cette assemblée, le gérant de la société, Monsieur Marc Nickts, a présenté son rapport d'activité pour l'année 2013. Ce rapport fait ressortir que la SACEM Luxembourg a réalisé un résultat positif pour l'année 2013 ainsi qu'une augmentation des perceptions dans certains secteurs.

Depuis 2003, la SACEM Luxembourg a constaté une hausse des perceptions directes. La SACEM Luxembourg a comptabilisé pour l'année 2013, une perception directe de 3.792.314 €, soit une progression directe de 2,6% par rapport à l'année précédente. Ce montant prend en compte les droits d'auteurs perçus au Luxembourg pour les diffusions et les reproductions des œuvres du répertoire de la SACEM et des répertoires des différentes gestions collectives avec lesquelles la SACEM a des accords de réciprocité.

Depuis le mois de juillet de l'année 2013, la SACD a, à nouveau, mandaté la SACEM Luxembourg afin que cette dernière la représente sur le territoire luxembourgeois mais également pour représenter les ayants droits dans le domaine du théâtre et pour faciliter les démarches d'un point de vue des utilisateurs de ce secteur.

Le prêt public d'œuvres protégées a également été mis en place avec l'aide de l'association sans but lucratif LUXORR. Ce prêt permet aux bibliothèques du Luxembourg de prêter les ouvrages à disposition des lecteurs moyennant le paiement d'une somme de 2 € par an et par membre actif de la bibliothèque. Ceci représente un montant total d'environ 4.000 € par an.

Au 31 décembre 2013, la SACEM Luxembourg comptait 804 sociétaires résidant au Luxembourg. 627 nouvelles œuvres ont été déclarées dans la même année par les sociétaires.

En 2013, la SACEM Luxembourg a également réparti un montant total de 531.737 € perçu au titre des redevances des droits d'auteur à ses sociétaires.

Le président de la commission consultative des ayants droits, Monsieur Roland Wiltgen a présenté le rapport des activités de la commission. Elle a organisé des réunions avec le ministère de la culture en présence de la ministre et de ses conseillers pour les sensibiliser d'avantage pour le répertoire local. Des rencontres ont été organisées suite de ces réunions avec le directeur de la radio 100.7 et du directeur de la Philharmonie dans le même esprit. A côté de ces activités la commission consultative a soutenue via son action culturelle une multitude de projets de création.

La compilation «*SACEM Luxembourg Vol.2*» a également été présentée ce jour-là. Il s'agit d'un triple CD regroupant des œuvres musicales issues de projets soutenus par l'Action culturelle de la SACEM Luxembourg tout au long de l'année 2013. Cette initiative a été mise en place en 2012 à l'aide de la commission des ayants droits dans le but de favoriser et de soutenir la création musicale au Luxembourg.

Le nouveau site Internet de la SACEM Luxembourg (www.sacem.lu) a comptabilisé plus de 10.000 visiteurs depuis son lancement en 2013 avec plus de 35.000 pages consultées. La SACEM a, d'ailleurs,

également mis en place la possibilité pour les créateurs de déclarer leurs œuvres en ligne via un espace sécurisé.

Finalement, Monsieur Nickts a informé les sociétaires que la SACEM Luxembourg devrait s'installer dans de nouveaux locaux à l'automne de 2014.

A l'occasion de cette assemblée générale, les nouveaux membres de la Commission des ayants droits ont été élus ainsi que leurs postes respectifs:

- BALTHASAR Daniel – président
- RECH John - vice-président
- HEINISCH Gilles – secrétaire
- IANNI David – membre
- WENGLER Marcel – membre
- WELTER Michel – membre
- DELOSCH Ernest – membre
- BINTZ Eric – membre
- PAU Anselme - membre

L'assemblée s'est ensuite clôturée autour d'un cocktail durant lequel les sociétaires et le personnel de la SACEM Luxembourg ont pu discuter en toute sérénité.